





## NOTE EXPLICATIVE A ANNEXER A L'ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

- **Texte de la Mention à recopier à la main** par la caution dans la zone prévue à cet effet de la page 1 :

*"Bon pour caution solidaire avec renonciation au bénéfice de division et de discussion, pour le paiement du loyer, s'élevant ce jour à la somme de (1) ....., éventuellement révisé dans les conditions du contrat signé le .....selon la variation de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice IRL de INSEE, référence : ..... trimestre 20....., des charges s'élevant ce jour à la somme de (1) ....., du dépôt de garantie d'un montant de (1)....., et des éventuelles indemnités d'occupation, intérêts, réparations locatives et frais de procédure, ou toute condamnation auxquels pourrait être tenu M..... "*

(1) somme à indiquer **en toutes lettres et en chiffres**

- Ce bail pouvant être reconduit légalement pour une durée déterminée, cet engagement de cautionnement sera valable jusqu'à l'extinction des obligations dudit locataire sans pouvoir dépasser la durée du bail et son renouvellement conformément aux dispositions légales et selon les dispositions relatives à la durée du bail mentionnées au bail. Mon engagement est donc pris pour la durée du bail initial et de ses renouvellements soit pour une période de six ans, il s'agit d'un engagement à durée déterminée.

- Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation.

Je déclare avoir reçu un exemplaire du contrat de bail et avoir une parfaite connaissance de la nature et de l'étendue de mon engagement".